

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2012**

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : N BEUVE

Conseillers présents : P MAUDUIT, A TALVAST, M. LEMARQUAND, G. DUCHEMIN, A LEBOURGOIS, C STCHEPINSKY, S. L'HOTELLIER, N BEUVE, P HENNEQUIN, S LEGROS

Conseillers absents avec pouvoir : I LEBAS donne pouvoir à JY LAURENCE

Conseillers absents : B. PICAN, JY. BERTRAND, S DAMOVILLE

POINT SUR LA RENTREE

A la rentrée 2012, 111 enfants sont inscrits à l'école de Saint-Georges Montcocq dont 47 sont issus de la commune. Les élèves sont répartis en 5 classes : TPS-PS, MS-GS, CP-CE1, CE1-CE2, CM1-CM2.

Beaucoup d'enfants sont inscrits à la cantine : de 81 à 89. Même s'ils sont répartis en 2 services, l'espace commence à manquer. Une réflexion doit donc être engagée afin d'augmenter la surface disponible. Des contacts ont été pris auprès d'entreprise de modulaire afin de créer une cantine et une salle de motricité. L'actuelle cantine pourrait être aménagée en dortoir.

Une première réunion de travail aura lieu le vendredi 28 septembre à 18 heures.

ORGANISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES (*délibération 25-2012*)

D'une part, suite à une réorganisation des emplois, Mme Martine LECAPLAIN ne fait plus la garderie du midi depuis la rentrée 2012. Un recrutement doit donc être effectué afin de faire face à l'accroissement du nombre d'enfant restant à la cantine le midi. De plus, cette personne devra également faire la garderie du soir et une heure d'aide à la professeure de la classe MS/GS.

M. le Maire propose de recruter cette personne en CDD jusqu'en décembre 2012 dans un premier temps sur la base de 17h/semaine (temps lissé), indice brut 298, indice majoré 309.

En outre, il est proposé au conseil municipal de reprendre les animations du midi « sport et anglais » proposées par Mme Barbara CAZALS et M. Fabrice JAMOTS, ainsi que l'aide aux devoirs effectuée par les professeurs des écoles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- De reconduire les activités du midi proposées par M. Fabrice JAMOTS et Mme Barbara CAZALS
- De reconduire l'aide aux devoirs dispensée par les professeurs des écoles
- De recruter une personne sur la base de 17h/semaine afin de faire face au nombre d'enfants restant à la cantine
- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer les documents afférents au dossier.

Temps de travail de Corine MARIE/cantinière (*délibération 23-2012*)

De plus, Mme MARIE faisait régulièrement 3 heures complémentaires par semaine. Le conseil municipal décide d'intégrer ces 3 heures dans le temps de base du poste de cantinière. Celui-ci passerait donc de 25 heures à 28 heures/semaine.

REVISION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES (*délibération 24-2012*)

La commission périscolaire propose au conseil municipal de revaloriser les tarifs des services périscolaires pour l'année 2012-2013 de 3 %.

	Année 2011-2012	Année 2012-2013
Repas cantine si 1 enfant/ famille	3.57	3.67
Repas cantine si 2 enfants/ famille	3.47	3.57
Repas cantine si 3 enfants/ famille	3.37	3.47
Garderie du matin et du soir	1.17	1.21
Garderie midi	0.51	0.53
Aide aux devoirs	2.04	2.10
Garderie après aide aux devoirs (18h-18h30)	0.51	0.53
Participation de RAMPAN et du MESNIL ROUXELIN (/repas)	1.02	1.05

Le prix d'un repas adulte pris à la cantine serait de 4.32 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs des services périscolaires de 3 % et de fixer le prix d'un repas « adulte » à 4.32 €. Cette augmentation s'applique dès le mois de septembre 2012.

FRAIS DE SCOLARITE (*Délibération 26-2012*)

L'ouverture de la 5^{ème} classe engendre des frais de fonctionnement supplémentaire. C'est pourquoi la commission périscolaire propose au conseil municipal d'augmenter les frais de scolarité demandés aux communes de Rampan et du Mesnil Rouxelin. Ainsi, ceux-ci s'élèveraient à 437.95 €/ enfant (coût départemental moyen pour 2010-2011). Ils étaient jusqu'à maintenant de 456.84 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter les frais de scolarité à 473.95 €.

AMENAGEMENT DU BOIS ANDRE (*Délibération 27-2012*)

Lors de fortes pluies, le village du Bois André est sujet à des problèmes d'évacuation des eaux pluviales. Lors de sa séance du 8 juillet 2010, le conseil municipal avait accepté le transfert de propriété d'une partie de la parcelle de M. et Mme Boullenois à la commune. Après discussion avec les habitants du village, la solution envisagée pour résoudre le problème d'inondation a évolué. Ainsi la partie de la propriété de M. et Mme BOULLENOIS transférée à la commune a été modifiée. Un nouvel arpentage doit donc être réalisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le nouvel arpentage et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents afférents au dossier.

INSTAURATION DE LA PVR A LA HOUSSAYE - ZB 120 (*délibération 28-2012*)

Un projet de lotissement de 3 lots à la Houssaye nécessite une extension du réseau électrique pour un montant HT de 1 583€ (parcelle ZB 120). La commune ayant institué une PVR générale sur la commune, le conseil municipal décide d'instaurer une PVR spécifique pour ce projet.

ASSAINISSEMENT A LA HOUSSAYE (*délibération 29-2012*)

En raison de la vétusté du réseau de la commune, Saint-Lô Agglomération va raccorder le réseau d'assainissement du Mesnil Rouxelin à la station de Saint-Lô. Le raccordement passant avenue du Cotentin, le village de la Houssaye pourrait bénéficier de ces travaux et être raccordé au réseau d'assainissement.

Un sondage a été effectué auprès des habitants et propriétaires du village. Il en ressort que les 2/3 des personnes ayant répondu sont favorable à la mise en assainissement collectif du village.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de demander à Saint-Lô Agglomération de bien vouloir inclure le village de la Houssaye dans son programme d'assainissement du Mesnil Rouxelin et de donner tous pouvoirs au Maire pour signer les documents afférents au dossier.

MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Suite à la commission départementale de coopération intercommunale du 6 septembre dernier, le préfet a arrêté le périmètre d'une future communauté d'agglomération élargie. Celle-ci comprendrait Saint-Lô Agglomération, Communauté de communes de l'Elle, Communauté de communes de Marigny, Communauté de communes de la Région de Daye, Communauté de communes du canton de Tessy sur Vire, Communauté de communes du canton de Torigni sur Vire, Commune de Domjean.

La fusion ne sera réalisée que si un avis favorable est émis par au moins la moitié des communes du périmètre considéré représente au moins 50 % de la population (y compris la commune la plus peuplée si elle représente plus du tiers de la population). Les conseils municipaux ont trois mois pour se prononcer.

Une réunion est organisée courant octobre pour exposer le projet aux conseillers de l'ensemble de ces collectivités.

REMPLACEMENT DE LA VOITURE DES SERVICES TECHNIQUES (délibération 30-2012)

Il s'avère donc nécessaire de changer le véhicule des services techniques. Plusieurs devis ont été demandés. Le moins disant est le Garage Ledouit pour une KANGOO blanc, diesel de 2008 - 105 425 km = **4038.46 € HT : 4830.00€ TTC**

Après en avoir délibéré, 12 voix pour et 1 contre, le conseil municipal décide :

- d'accepter le devis du garage
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents afférents au dossier.

Afin de pouvoir mandater l'achat de ce véhicule, Monsieur le Maire propose la Décision Modificative suivante:

C/202 : Frais document d'urbanisme = - 5 000 €

C/2182 : Matériel de transport = + 5 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée par le Maire (**délibération 31-2012**)

DECISION MODIFICATIVE N°3 - OPERATION D'ORDRE (délibération 31-2012)

Afin de corriger des erreurs d'écriture au budget, il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

Dépenses d'investissement :

C/2802 : Frais documents d'urbanisme = - 3172.00 €

Recettes d'investissement :

C/28031(040) : Frais d'étude = + 3172.00 €

C/2802 (040) : Frais documents d'urbanisme + 11 710.00€

La section d'investissement est donc équilibrée à 399 216.83 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'effectuer la décision modificative n°3 telle que vue ci-dessus.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
TRANSFERT DE LA COMPETENCE SPORT (délibération 33-2012)**

Le transfert de la compétence sport entraîne la mise à disposition d'une partie du personnel à savoir Jean-Claude POIGNAVANT et Martine LECAPLAIN, pour un certain nombre d'heures. Cela nécessite la signature d'une convention de mise à disposition avec Saint-Lô Agglomération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la mise à disposition de personnel suite au transfert de la compétence sport

**MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION D'ASSURANCE
CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES (délibération 34-2012)**

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La collectivité adhère aux contrats groupe des agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC depuis le 1/01/2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise M. le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisation, à compter du 1^{er} janvier 2013, de la manière suivante :

- Contrat couvrant les agents CNRACL (collectivités de moins de 50 agents) : 5.59 %
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1.55%

Ces tarifs seront maintenus cinq ans jusqu'au terme du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2017. Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

QUESTIONS DIVERSES

a) Prochaines réunions commissions :

- Commission communication : vendredi 21/09 à 18 heures
- Commission voirie : samedi 29/09 à 10h00

b) OPAH

Une OPAH a été lancée le 12 septembre dernier pour une période 3 ans

c) Fauchage

Le temps de l'été dernier a entraîné un fauchage supplémentaire des bernes.

d) Divers

- Exposition Carine LECOUTURIER : du 29 septembre au 12 octobre
- Pièce de théâtre au profit de l'APE : dimanche 14 octobre après midi
- Assemblée générale de l'APE : jeudi 27 septembre